

Commune de BLÂMONT
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 décembre 2025

Présents : Thierry MEURANT, Maire ; Danielle VAILLANT, Samuel NITTING, Evelyne FORINI, Adjoints ; Philippe GRASSIEN, Sylvia HALVICK, Guillaume DIMEY, Patricia MICHEL, Maurice MAYEUR, Pascal TIHA, Conseillers Municipaux

Absents : Madjid GAOUDA, Emmanuelle GROSJEAN, Antoine FOMBARON, Angélique LEBRUN, Selda OZBEK.

Secrétaire de séance : Pascal TIHA

– **Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 octobre 2025.**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 29 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

1. Décision modificative au budget service des eaux - Amortissements

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser l'opération comptable suivante pour une modification au budget du service des eaux dans le domaine des amortissements :

OPÉRATION	MONTANT	ARTICLE	CHAPITRE	SECTION
1.	+ 2429,08 €	28156	040	Recettes d'investissement
	+ 90,77 €	28158	040	
2.	+ 2519,85 €	6811	042	Dépenses de fonctionnement

Les présentes opérations seront prélevées sur l'excédent du budget de l'année en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide cette décision modificative.

2. Ratios d'avancement de grade

DELIBERE

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.522-27 ;
Vu l'avis du comité social territorial du 24 novembre 2025.

Le Maire rappelle à l'assemblée que le nombre maximum des fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale est déterminé par l'application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade.

Le taux de promotion est fixé par le conseil municipal, après avis du comité social territorial.

Au vu de l'organigramme et des besoins en ressources humaines de la commune, les propositions de taux de promotion suivantes ont été soumises à l'avis du comité social territorial :

AVANCEMENT DE GRADE A COMPTER DE L'ANNEE 2025.

Filière technique :

	TAUX DE PROMOTION
CADRES D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	
GRADE D'AVANCEMENT	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE
	50 % Pour les grades arrondi à l'entier inférieur

Le comité social territorial a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa réunion du 24 novembre 2025.

Aussi, il est proposé d'arrêter les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune conformément à ceux énoncés précédemment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cet avancement de grade.

3. Prix de l'eau et de l'assainissement - Consommations 2026 facturées en 2027

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs pour l'eau et l'assainissement, fondés pour les consommations de 2026 facturées en 2027, comme présenté ci-dessous :

Redevance pour performance des réseaux d'eau potable	0,12 €
Redevance pour performance des réseaux d'assainissement	0,38 €
Coefficient de modulation EAU	0,85
Coefficient de modulation ASSAINISSEMENT	0,45

Pour 2026 - Proposition

EAU	HT	TTC
Prix communal par m3 sur la consommation annuelle :		(TVA 5,5 %)
jusqu'à 1500 m3	1,324	1,397
Redevance agence de l'eau Rhin-Meuse par m3 :		
pour prélèvement (reversée par l'intermédiaire du SIE - eau souterraine)	0,08473	0,089
pour performance des réseaux d'eau potable (redevance eau x coeff. mod. eau)	0,102	0,108
sur la consommation d'eau potable	0,40	0,422
Prix total par m3 (hors abonnement) :		
jusqu'à 1500 m3	1,911	2,016

ASSAINISSEMENT	HT	TTC
Prix communal par m3 sur la consommation annuelle :		(TVA 10 %)
	1,500	1,650
Redevance agence de l'eau Rhin-Meuse par m3 :		
pour performance des systèmes d'assainissement collectif (redevance asst x coeff. mod. asst.)	0,171	0,188
Prix total par m3 (hors abonnement) :		
	1,671	1,838

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de voter le tarif de l'eau et de l'assainissement comme indiqué ci-dessus.

4. Abonnement de principe au réseau de chaleur

La Société ELIPS propose l'établissement d'un réseau de chaleur pour un ensemble d'abonnés professionnels (EHPAD, Croix Rouge...) permettant de mobiliser des aides liées aux certificats d'économies d'énergies (CEE).

La commune pourrait raccorder son propre réseau (se substituant à la chaudière bois hors-service) ainsi que le cinéma et la MDS, selon un réseau fourni par ELIPS sans frais de raccordement.

Il est demandé au Conseil de valider un abonnement de principe, via la police d'abonnement, afin de figer les aides potentielles et de calculer le tarif proposé à la commune. Une fois ce tarif connu, la commune se prononcera pour valider ou non sa participation au projet.

Après débat, le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer la police d'abonnement (abonnement de principe soumis à validation ultérieure) proposée par Elips.

5. AS Blâmont - Aide financière au compactage du terrain d'honneur

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la demande d'accompagnement financier de l'association sportive AS Blâmont, afin de réaliser le compactage de son terrain d'honneur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer l'aide financière suivante à l'association sportive AS Blâmont :

Associations	Aide au compactage du terrain d'honneur
AS Blâmont	1500,00 €

Clôture de la séance à 21 h 41

**Le Maire,
T. MEURANT**

